

# MAIRIE DE DOMARIN

## DELIBERATION n° 23/2026

Le treize avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de DOMARIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel MILLARDET, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19      Abstentions : 4      Suffrages exprimés : 15      Pour : 15

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

PRESENTS : Lionel MILLARDET, Anne GARNIER, Jean REYNAUD, Anna PICARD-MASI, Angèle RIGHINI, Valérie BRESSAUD, Nathalie HUVET, Cédric GOY, Simone GUINET, Guillaume MAMY, Jean-Pierre MARTINAK, Saïd MECHRIR, Matthieu PRADELS, Elisabeth ROZIER, Chrystel GAGEY, Aude STEINMETZ, Sylvie BARBERET-LERMIGEAUX

POUVOIRS : Xavier MOIROUD à Lionel MILLARDET, Valentin CABANEL à Chrystel GAGEY,

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean REYNAUD

OBJET : FINANCES - Budget Principal 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le Budget Principal avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Considérant les délais offerts aux Communes jusqu'au 30 avril 2026,

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le Budget Principal de l'exercice 2026, arrêté comme suit :

Investissement : 945 865,88 €

Fonctionnement : 1 278 891,00 €

Précise que le Budget principal de l'exercice 2026 est en conformité avec la nomenclature M 57.

Le Maire,  
Lionel MILLARDET



Transmise en Sous-Préfecture le 14 avril 2026